



Direction Générale  
Territoires Proximité Déchets Sécurité  
Pôle Loire Chézine

Décision n°2026-12

**Objet : Constitution d'une servitude de tréfonds pour l'installation d'un ouvrage ENEDIS sur la parcelle cadastrée AT 31 située Le Moulin du Bois David à Couëron, propriété de Nantes Métropole**

Réf. : 2.2.6

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la demande d'ENEDIS en vue de constituer une servitude de tréfonds sur la parcelle AT 31 située Le Moulin du Bois David pour établir à demeure, un câble de réseau électrique de distribution publique, dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 3 mètres ainsi que ses accessoires, exposée dans un courrier du 2 septembre 2025 adressé par la Société Laonnaise de Travaux Publics située à Etouvelles (02000), 13 rue de la Rivière, mandatée par ENEDIS – Tour Enedis 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex,

### Décide

Article 1. Constitution d'une servitude de tréfonds pour établir à demeure, un câble de réseau électrique de distribution publique dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 3 mètres ainsi que ses accessoires, sur la parcelle cadastrée AT 31 située à Couëron, Le Moulin du Bois David, propriété de Nantes Métropole.

Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage et sera consentie sans versement d'aucune indemnité.

Article 2. De mentionner que la convention de servitude afférente sera authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, dont les frais seront supportés par ENEDIS.

Article 3. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **15 JAN. 2026**

Pour la Présidente  
Le membre du bureau délégué

mis en ligne le :

**19 JAN. 2026**

Laure BESLIER

